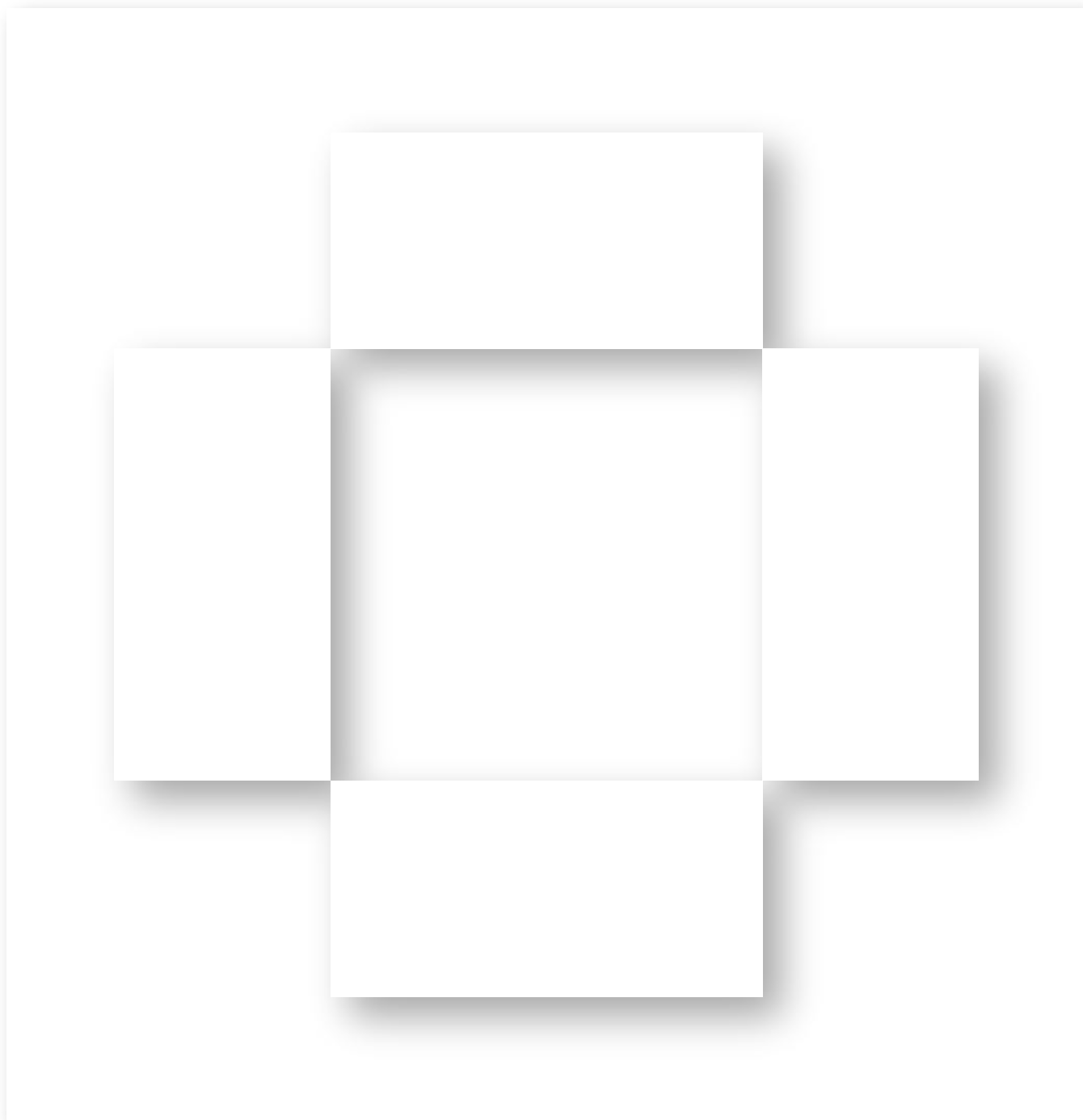
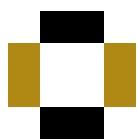


**LA PROTECTION DU PUBLIC
C'EST NOTRE AFFAIRE**



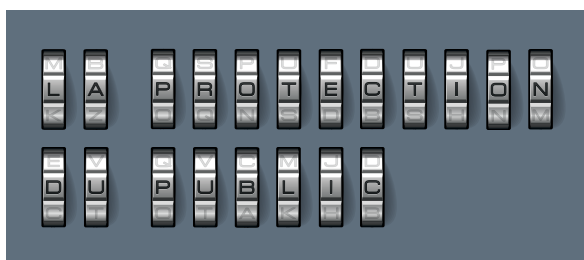
QU'EST-CE QUE LA CSF ?



MISSION : PROTECTION DU PUBLIC

La Chambre de la sécurité financière (CSF) a été créée en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF). Elle a pour mission d'assurer la protection du public par l'encadrement de ses 32 000 membres en veillant à la formation continue obligatoire, à la déontologie et en maintenant la discipline.

PROTÉGER POUR INSPIRER CONFIANCE



La CSF génère la confiance des consommateurs envers l'industrie financière en procurant un cadre professionnel de formation, de déontologie et de discipline permettant aux membres de proposer à leurs clients des prestations du meilleur niveau possible. Puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir, elle met l'accent sur l'encadrement vigilant des pratiques et sur l'amélioration continue des compétences.

QUI SONT LES MEMBRES DE LA CSF ?

32 000



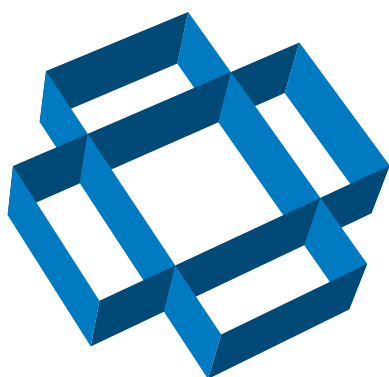
PROFESSIONNELS

Le devoir des quelque 32 000 professionnels est de prodiguer des conseils en veillant au meilleur intérêt de leurs clients. Ces professionnels sont soumis à des exigences de formation continue obligatoire, sont responsables de leurs actes et doivent agir conformément à un code de déontologie rigoureux. Ils exercent dans cinq différentes sphères d'activités liées aux finances personnelles.

COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE
PLANIFICATION FINANCIÈRE
ASSURANCE DE PERSONNES
ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES
COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES

POURQUOI AVOIR CRÉÉ LA CSF ?

Au tournant de l'an 2000, le gouvernement du Québec a adopté la LDPSF pour baliser les activités du secteur financier. La CSF a été prévue dans ce contexte pour assurer la protection des consommateurs de services financiers, accroître la responsabilisation des intervenants qui offrent ces services et améliorer leurs compétences. Elle s'acquitte de sa mission de protection du public sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.



PRATIQUEMENT UN ORDRE PROFESSIONNEL

La CSF possède plusieurs attributs d'un ordre professionnel. Sa mission première est la protection du public et elle doit veiller à l'intégrité et au professionnalisme de ses membres, ceux-ci étant soumis à un code de déontologie strict. Aussi, un syndic est chargé de mener les enquêtes et un comité de discipline composé de pairs est appelé à entendre les plaintes disciplinaires et à entreprendre les actions appropriées pour protéger le public.

QUEL EST SON MODÈLE DE GOUVERNANCE ?

La CSF est régie par un conseil d'administration composé de huit administrateurs élus parmi les membres et de cinq administrateurs indépendants nommés par le ministre des Finances du Québec, sur recommandation du conseil. Ce modèle procure à la Chambre la compétence et l'expertise requises pour mener à bien sa mission.



8 ADMINISTRATEURS ÉLUS
(MEMBRES)

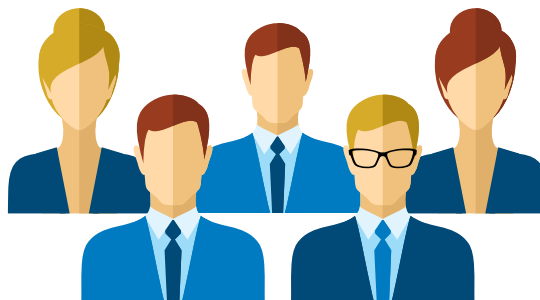
DONT 1 À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE

5 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

NOMMÉS PAR LE MINISTRE DES FINANCES

QUI TRAVAILLE À LA CSF ?

Près de 70 personnes œuvrent quotidiennement à la Chambre et veillent à l'encadrement des pratiques, à l'amélioration continue des compétences et à la discipline des conseillers. Ces employés sont essentiellement des professionnels, des agents à la formation et aux services aux membres, des enquêteurs, des techniciens et du personnel de soutien.



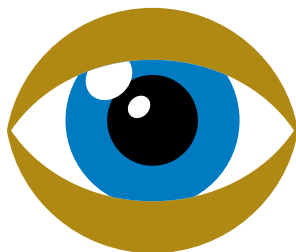
70 PERSONNES
AU SERVICE DE
LA PROTECTION
DU PUBLIC

DES MÉCANISMES DE PRÉVENTION EFFICACES



LA FORMATION CONTINUE

Le développement professionnel et le maintien des plus hautes normes de pratique par la formation continue étant des piliers de sa mission, la CSF accorde une grande importance à la qualité des outils qu'elle met à la disposition de ses membres. La CSF est le premier organisme au pays à exiger que ceux-ci obtiennent des unités de formation continue en matière de conformité aux normes d'éthique et de pratique professionnelle et à concevoir un cours obligatoire en conformité. Elle reçoit jusqu'à 60 000 appels annuellement sur des questions de formation et de développement professionnel, notamment en fin de période de formation continue.



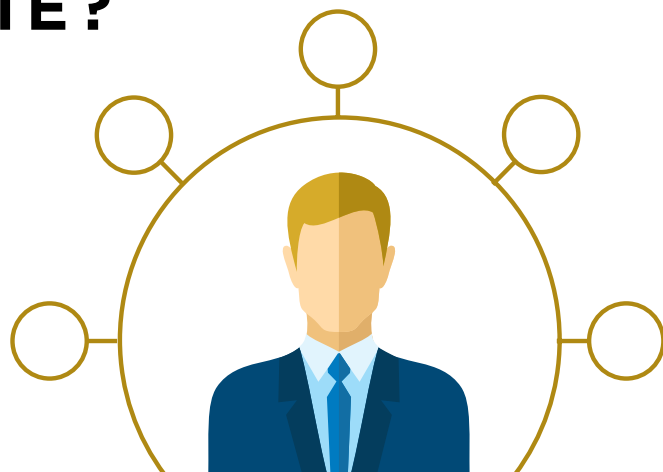
LA DISCIPLINE PAR LES PAIRS

Au-delà des efforts de formation et d'encadrement, les enquêtes du syndic et les décisions du comité de discipline de la Chambre visent à dissuader les membres à poser des gestes qui pourraient compromettre la protection du public. Le syndic enquête de manière indépendante et confidentielle et peut déposer une plainte formelle devant le comité de discipline. La CSF répond en moyenne à 500 demandes d'enquêtes annuellement. De ces enquêtes découlent environ 60 plaintes disciplinaires et près de 30 radiations permanentes ou temporaires.

POURQUOI LA CSF EST-ELLE INNOVANTE?

C'EST UN OAR MULTIDISCIPLINAIRE

C'est le seul organisme d'autoréglementation (OAR) au Canada à encadrer les conseillers qui cumulent différents champs d'expertise, comme c'est souvent le cas dans leur pratique. Par exemple, les planificateurs financiers qui peuvent également détenir un permis pour distribuer des produits d'assurance vie ou d'épargne collective. Cette surveillance multidisciplinaire limite les coûts de conformité et les risques de discordance d'encadrement entre les différentes disciplines. La souplesse d'intervention de la CSF représente un avantage indéniable pour la protection du public.



LES AVANTAGES DE LA CSF



L'IMPLICATION DES MEMBRES

Bien encadrer et le faire à moindre coût, c'est sans contredit possible avec une structure comme celle de la CSF. Son statut d'organisme d'autoréglementation fait que ses membres participent à l'évolution de leur profession. Ceux-ci prennent part notamment à l'élaboration des règles de déontologie et de formation continue, siègent au conseil d'administration et au comité de discipline. De plus, leur cotisation annuelle est votée en assemblée générale annuelle. La CSF, qui ne coûte rien à l'État, est un organisme de proximité qui a une connaissance fine de l'industrie, ce qui lui permet d'adapter ses pratiques de surveillance dans un environnement en constante évolution.



**Chambre
de la sécurité
financière**

SYMBOLE DE SANTÉ FINANCIÈRE